

Éditorial

Ce changement qui ne vient pas...

Alors que Stéphane LE FOLL termine sa consultation nationale au sujet de la loi d'avenir de l'agriculture, seuls 2 articles traitent de l'enseignement agricole.. un peu court pour une loi qui devait impulser une nouvelle dynamique pour l'enseignement agricole public...

Ce sont au contraire les dysfonctionnements qui continuent et se multiplient, le SNETAP-FSU a d'ailleurs lancé une grande enquête pour recenser tous ces dysfonctionnements.

FACE à cela, le SNETAP poursuit son action, ses actions au service de la défense de tous les personnels et de la réussite de tous les élèves. Et les chantiers sont nombreux...

Pour ne pas rester sur le constat d'échec du Bac Pro 3 ans. Alors que le dispositif dit d'individualisation, seule pseudo-réponse de la DGER à la baisse très inquiétante du taux de réussite au bac pro montre son échec et ses errements : iniquité entre les établissements, critères d'attribution inexistantes, mélanges entre dispositifs de

la RVP, voie générale et technique...En région, nous continuons de défendre et de proposer l'ouverture de classe spécifique à Brette les Pins et à Laval. Afin de proposer d'autres solutions pour permettre la réussite de tous les élèves de la filière bac pro.

Pour que le PREA ne reste/devienne pas une coquille vide

Nous nous engageons pleinement dans les débats du Projet régional de l'enseignement agricole (PREA). Sans a priori mais sans faux espoirs non plus. Ainsi, dans le comité de pilotage de ce PREA, nous serons présents aux premières journées thématiques du 21/11/13 à Angers avec nos propositions et pour porter le projet du Comité régional de défense et de Promotion de l'enseignement agricole public.

CFPPA : défendre un service public de la formation professionnelle

La modification de la procédure d'appel d'offres avait particulièrement interpellé (pour ne pas

SOMMAIRE

- Éditorial p1-2
- Humeurs p 3
- Actualités p4
- Les secteurs p5-9
- La vie, l'avis des sections p10-12
- Brèves p 13

Les photos du bulletin sont celles des syndiqués. Réalisation du bulletin, par la section SNETAP de l'EPL de LAVAL.

Éditorial (suite)

dire plus...) les équipes des centres au printemps dernier. Mais le pire (?) était à venir...les modalités de mise en oeuvre des « marchés » remportés....Devant la situation de rentrée et réaffirmant toujours un droit d'expression pour les personnels, le SNETAP-FSU a écrit au Président du Conseil régional et au Vice Président en charge du dossier pour une demande de rencontre...

Cellule de veille : un nouvel outil pour aider les collègues

Dans le cadre du Comité hygiène et sécurité régional qui tarde à se mettre en place, ce sont les élus du SNETAP qui ont proposé de créer une cellule de veille qui sera un outil pour lutter contre les risques psycho-sociaux et les souffrances au travail dans nos établissements.

Loin d'être un catalogue d'actions, il s'agit bien de tout le travail réalisé au quotidien pour la défense des valeurs du service public dans les établissements et en région par les membres du SNETAP-FSU.

Nous ne permettrons pas que le changement dans les urnes ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de travail des collègues.

Bonne année scolaire à toutes et tous.

Yoann VIGNER
Secrétaire Régional

En 2013... qui dit « NON » à la région?

Pour les grandes orientations,
Le projet agricole de la région
c'est Vincent FAVRICHON !

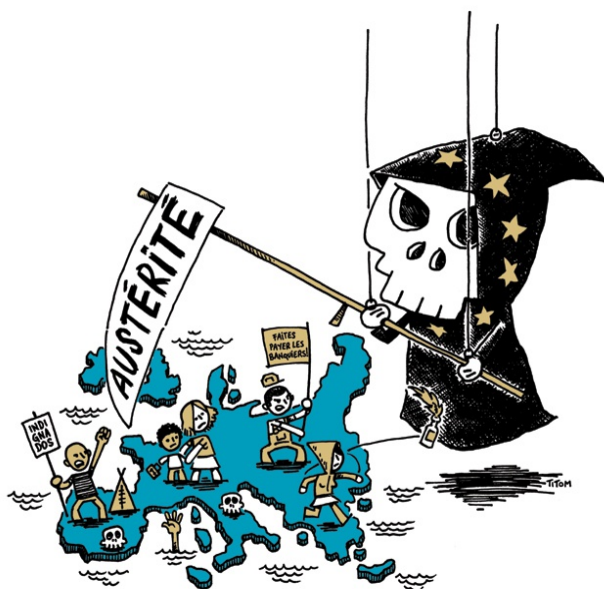
Pour les questions d'éducation
Le développement des formations
c'est Philippe NÉNON !

Et sur la législation,
Les convocations aux réunions
c'est François CHAVENON !

Et pour le pognon,
Les dotations et la déprécarisation...
c'est Bérangère KIRION !

Et pour les personnels et leur représentation,
Comme dirait Souchon, c'est la consternation !
En 2013... pour obtenir de bonnes décisions,
Il faut de l'action, voire des manifestations !

Ronchon, Bougon ou Grognon ?



ON NE PEUT À LA
FOIS SE SERRER LA CEINTURE
ET BAISSER SON FROC !

SECTEUR CFA/CFPPA

Assises régionales de la Formation Professionnelle Continue et de l'apprentissage

Les 1ères assises régionales CFA-CFPPA des Pays de la Loire se sont tenues le 24 janvier dernier à Angers, une journée de débats et d'échanges entre nous mais aussi avec un représentant des directeurs et un du SRFD. Une absente de marque, la Région...

De nombreuses questions ont été soulevées autour des instances dans lesquelles nous siégeons.

Nous avons échangé aussi avec **la DRAAF et un directeur représentant le réseau CFA/CFPPA :**

Plusieurs remarques, le bilan d'activité comme le bilan financier du réseau n'apparaissent pas dans les CA, il nous faudra les demander. De façon générale, ce réseau est méconnu d'autant plus que l'harmonisation des conditions de travail des agents est inexistante. Et pourtant il est urgent si l'on souhaite apporter une réponse cohérente à un appel d'offres sur une base commune de conditions de travail (rémunération, heures annualisées...)

Des assises riches en discussions qui se sont terminées par la nécessité de proposer un stage de formation l'an prochain.

La CCP

8 élus Snetap représentent les personnels. Il est important que nous y soyons nombreux, elle est l'organe de gestion de tous les cas individuels et concerne tous les agents non titulaires (ACN, ACR, ACB). Et il y a de nombreuses occasions de la solliciter : formation refusée,

harcèlement, avancement. Chaque agent peut saisir la CCP.

En cas de licenciement, elle a l'obligation de se réunir et de se prononcer sur avertissement du directeur auprès de la DRAAF. Ce que les directeurs oublient souvent... Nous avons exigé de la DRAAF qu'elle leur rappelle la procédure légale.

Les collègues ne la connaissent pas suffisamment et cela explique qu'elle ne se réunisse pas souvent.

Nous devons demander que les comptes-rendus de cette CCP soient sur la conférence des EPL afin d'informer le personnel dans les centres sur leurs droits.

La commission de gestion du protocole

Une instance qui nous permet de faire valoir nos droits et nos conditions de travail.

Une de nos revendications, dans l'application du protocole : mettre à plat toutes les heures hors face à face, comment cela est compté, avec ou sans lettre de mission, à quel coefficient, en forfait... Et que la DRAAF harmonise les protocoles de chaque centre qui s'abritent derrière des soi-disant particularismes locaux...

En Région Centre tout a été défini, on pourrait donc le faire en Pays de la Loire. Il nous faut également demander aux CA un tableau avec la liste des contractuels et postes gagés avec leur rémunération (préciser indice et non fourchette), régimes indemnitaires, primes, date d'embauche...

Au bilan, nous devons investir les conseils de centre et les conseils de perfectionnement des CFPPA et CFA, être présents aussi dans les CA. Et nous adresser aux représentants de la Région, qui doivent y siéger, pour affirmer notre volonté de rester dans le public

Un point a été fait sur la déprécarisation

Déjà nous mettons en évidence un grand nombre de problèmes...

Des bugs sur les inscriptions en cours, des blocages sur certaines sessions de formation, des questions sur les affectations, pas de postes prévus pour les chargés d'ingénierie...et surtout nous posons le problème de fond. Il n'y aura pas de titulaires dans les CFA-CFPPA ! Alors, permettre aux plus expérimentés de se présenter à un concours de titularisation, très bien, mais que deviennent les centres ? Ils recrutent de nouveaux « précaires » ?

Problème du 70 % pour les administratifs :

Un de nos mandats au SNETAP. Certes, le dispositif de déprécarisation doit pouvoir y répondre pour tous les agents mais actuellement le problème reste entier en CFA-CFPPA.

Peut-être faudra-t-il des actions auprès du tribunal pour montrer que par exemple 3 agents à 70% représentent des temps pleins, ou qu'un poste à 70% remplit une fonction à hauteur de 100%.

Droit syndical

Chaque agent a le droit à une heure de formation mensuelle sur temps de travail (adhérents ou pas) : souvent à ces réunions on pointe les dysfonctionnements. Les heures peuvent être regroupées sur 3 heures trimestrielles, il faut juste prévenir pour avoir une salle, le directeur ne peut pas refuser. N'hésitons pas à nous réunir.

Souffrance au travail

Les 2 instances à saisir sont la CCP et la CHSCT régionale qui peut normalement faire valoir un droit d'enquête en local.

Le nouveau système d'appel d'offres en CFPPA du Conseil Régional

Là encore, nous avons pointé les nombreux problèmes que nous suspicions et exprimé la nécessité de rencontrer le Conseil Régional pour lui expliquer les dangers à venir. Et nous avons mille fois raison. (Voir article)

Thierry NOUCHY
Secteur CFA-CFPPA

Compte rendu de la CCP Régionale du 10 octobre 2013

Comme à chaque rentrée, l'ordre du jour prévu était très court : approbation du compte-rendu et état des lieux des agents contractuels (ACN, ACR et ACB) de la région.

Retenons de ce dernier point que 3 collègues n'ont pas retrouvé de travail suite à la nomination de titulaires.

Mais nous étions venus avec bien d'autres questions et le DRAAF, le chef du SRFD et les directeurs présents ont bien été obligés de rester un peu plus que prévu.

En effet, les questions étaient nombreuses :

D'abord sur la déprécarisation an 1, entre les collègues reçus au concours et qui n'ont toujours pas d'affectation, ceux qui ont dû décliner alors que le ministère aurait pu leur proposer au moins un poste en tant que stagiaires sur leur établissement et puis ceux qui, parce que contractuels, se sont vus proposer des contrats jusqu'en décembre ou février en attendant la nomination à venir des reçus... Sans parler de ceux qui avaient commencé la formation et à qui on a fait savoir qu'ils n'y avaient plus droit...

Bref, une belle confusion faute d'anticipation de la part du ministère qui montre par là le peu de cas qu'il porte à ses agents !

Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...Les secteurs...

D'après la DRAAF, ça devrait être mieux en 2014 ! Effectivement, on ne peut pas faire pire...

Puis la question de certains cas individuels portés à la connaissance de notre autorité académique, en particulier des collègues à qui on a changé les termes du contrat en les passant de formateur à administratif ce qui revient à leur demander de travailler beaucoup plus pour le même salaire. Là, la Draaf a paru surprise et n'est pas loin de considérer la chose comme illégale. Reste à savoir si elle a les moyens d'imposer à un directeur d'EPL de ne plus se comporter comme un potentat local et ce serait le moins que l'on puisse attendre d'elle...

La question du protocole de gestion, là aussi, nous sommes revenus à la charge en exigeant une nouvelle rencontre (promesse a été faite pour le début de l'année 2014), mais le SRFD se cache encore et toujours derrière les négociations nationales ! Rappelons quand même que le nouveau ministère ne se différencie pas du précédent en continuant à marteler que les formateurs de CFA-CFPPA ne sont pas des enseignants et qu'ils doivent travailler 1607 heures. Pour nous, pas question de lâcher sur cette question, non seulement les protocoles doivent être appliqués mais la DRAAF devrait conduire un travail d'harmonisation pour que tous soient aux 648 heures de face à face, c'était déjà la recommandation en 1998 !

Enfin, concernant les CFPPA, nous avons insisté sur les nouvelles modalités de l'appel d'offres régional (voir courrier ci-joint). En effet, les centres sont plus que menacés dans leur existence et ont subi depuis la rentrée des décisions incompréhensibles et brutales de ne plus financer certaines formations. Pour la Draaf, c'est un « bug » des services

régionaux, mais nous ne pouvons pas nous contenter de cette explication.

Il y a urgence à ce que les personnels et leurs représentants soient partie intégrante des organes de décision

Thierry NOUCHY
Secteur CFA CFPPA

**Courrier à J.AUXIETTE, Président
du Conseil Régional des Pays de
la Loire**

Nantes le 9 octobre 2013

A Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Depuis la rentrée (sociale et scolaire), notre fédération et ses syndicats sont régulièrement sollicités sur la question de formation professionnelle. Cela concerne aussi bien le versant de la formation initiale que continue. Indépendamment de premiers éléments de réponse que nous pouvons avoir, via les vice-présidents, nous estimons les questions suffisamment sérieuses pour solliciter auprès de vous une audience. Estimant ne pas avoir abusé de ce type de requête lors de cette mandature, il nous semble que notre demande n'est pas excessive.

S'agissant de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, la récente loi de refondation de l'école de la République a en effet donné aux conseils régionaux de nouvelles

compétences quant à la construction de la carte scolaire des formations. Nous souhaiterions à ce titre connaître les lieux et le calendrier de concertation que le conseil régional entend mettre en place afin que les représentants des personnels puissent exposer leur positionnement sur cette carte scolaire. D'autres questions restent en suspens telles celle de la mixité des publics apprentissage/scolaire qui nous pose plus de problèmes qu'elle ne prétend en résoudre.

Le versant de la formation professionnelle continue nous devient également très problématique. La FSU (présente dans le secteur via les GRETA, CFPPA, CREPS des Pays de la Loire, Pôle Emploi...) souhaiterait vous faire part de ses inquiétudes concernant la mise en œuvre du dispositif « Je m'oriente...je me qualifie ». Ce nouveau dispositif mis en place au printemps dernier a connu un certain nombre de dysfonctionnements. Malgré les moyens déployés, nous avons la conviction que le conseil régional n'appréhende probablement pas les conséquences de la nouvelle situation créée *qui nécessite plus de sécurisation qu'on ne le vérifie actuellement*. Le pilotage des formations avec un seul interlocuteur par lot nécessite toute une organisation en réseau avec un échelon supplémentaire pour les centres partenaires ce qui suppose d'avoir des informations et bons de commande dans des délais respectueux afin d'assurer une mise en œuvre dans des conditions pérennes pour le personnel et les stagiaires. L'absence de visibilité en cette rentrée 2013 ne peut seulement s'expliquer par le contexte de la crise. Trop d'opacité demeure. Nous nous interrogeons également sur le pilotage du dispositif et le manque de concertation sur l'ouverture ou non-ouverture des formations et de leurs conséquences sur la couverture territoriale de l'offre de formation . Il est insuffisant de se limiter

à un dialogue entre le conseil régional et la DRAAF, les directions de GRETA ou le rectorat. La nouvelle situation créée, qui donne aux régions plus de poids, suppose aussi des initiatives stabilisées en matière de concertation avec les partenaires sociaux. Le CCREFP n'est pas le lieu idoine pour cela. La FSU demande la mise en place d'un lieu de régulation et de concertation concernant l'appel d'offre global qui ignore la situation des personnels, les pressions et les inconnues qui pèsent sur eux, quand ce ne sont pas les licenciements qui les frappent à cause de formations annulées ou différées.

Nous estimons que ce débat politique est de votre responsabilité autant que de celle des vice-présidents dont nous ne cherchons nullement ici à contourner les compétences. La Région des Pays de la Loire affiche sa politique ambitieuse sur l'apprentissage. Elle en fait même un enjeu d'adaptation dans les années à venir. Nous sommes certains, en raison des interrogations actuelles, qu'une rencontre avec vous ne peut que nous éclairer sur vos intentions d'aujourd'hui et vos orientations de demain dans l'hypothèse d'une stabilisation politique. *Car cet enjeu est très politique, puisque très sensible.*

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Président, nos plus sincères salutations.

D.HUDE

**Pour la coordination
académique de la FSU**

SECTEUR CHSCT

La santé/sécurité au travail : une priorité pour le SNETAP-FSU !

Depuis un an , la DRAAF des Pays de la Loire a mis en place son CHSCTREA , comité hygiène et sécurité et condition de travail de l'enseignement agricole public. Ce comité a pour fonction d'agir sur toutes les questions de santé , conditions et sécurité au travail en veillant à ce que la réglementation soit appliquée ou en agissant pour l'amélioration des conditions de travail. Il a pour mission de veiller à l'harmonisation du fonctionnement des CHS locales ainsi que et surtout mettre en place une politique de prévention en matière de santé/sécurité au travail sur tous les EPL. C'est un grand chantier qui s'ouvre à nous car, en la matière , il y a des défauts...

Pour cela ,dernièrement, les membres du CHSCTREA ont bénéficié d'une formation de 2 jours pendant laquelle il a surtout été question de réglementation.

Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois , suite à la décision de mettre en place une cellule de veille dans la région, cellule qui peut être saisie par chaque agent, anonymement, en cas de mal être voire de souffrance au travail. La charte est écrite désormais et elle sera soumise au prochain CHSCTREA le 14 novembre prochain. Un appel à candidature pour tous les agents sera alors lancé pour faire partie de cette cellule de veille.

Si nous continuons de réclamer des moyens humains et matériels pour permettre à cette comité de fonctionner ainsi que l'application du droit du travail notamment le droit d'enquête pour les

membres de la CHSCTREA (éléments qui existent déjà dans le CHSCT de l'Education Nationale) nous nous sommes déjà lancés dans un certains nombre de dossiers :

- état des lieux des Documents Uniques d'établissement,
- réflexions sur les TMS en lien avec le CHS du Conseil Régional,
- réflexions sur les risques liés aux ondes électromagnétiques,
- réflexions sur la mise en place d'un document régional pour la gestion des situations de crise,
- interpellation de la DGER et du CHSCTM concernant l'absence de visite obligatoire par la médecine de prévention
- demande de formation pour les personnels dans le domaine de la santé/sécurité au travail, notamment pour les AE
- ...

Enfin pour montrer que toutes ces questions de santé et sécurité au travail restent fortes aujourd'hui, le secrétariat a déjà été saisi d'une demande d'intervention afin de faire respecter le droit du travail. Ce CHSCTREA en n'est qu'à ses balbutiements mais sa mission risque malheureusement d'être copieuse...

**Laurence BRAULT, secrétaire du CHSCTREA
des Pays de la Loire
Membre du SNETAP-FSU**

Des chiffres et des lettres à Jules Rieffel

Non, ce n'est pas l'annonce du tournage de la célèbre émission chez Jules mais bien le sentiment qu'ont les personnels quand ils évoquent la gestion des ressources dites « humaines » par nos autorités administratives.

L'année scolaire 2012-2013 s'est terminée sans considération aucune pour notre collègue contractuelle en espagnol. Le non renouvellement très tardif du poste pour permettre à un collègue en déprécarisation de faire son stage a montré le manque d'anticipation de la DGER et le peu d'attention qu'elle porte à ses personnels, elle gère des postes et non des personnes !!!

L'année 2013-2014 a démarré avec les mêmes pratiques, une collègue ATLS n'a toujours pas de nouvelles de sa titularisation après sa réussite au concours.

Un collègue TFR vie Scolaire a eu la désagréable surprise de se voir proposer un contrat de 6 mois seulement. Malgré l'intervention de Jean-Marie Leboiteux secrétaire national du SNETAP lors du Comité Technique Ministériel du 03/10/2013, la DGER n'est pas revenue sur sa décision de proposer des contrats de quelques mois à des collègues ACEN sur des besoins permanents.

Là encore le mépris est grand pour les personnels.

Début octobre, nous avons encore pu assister à une gestion pour le moins très étonnante des personnels.

Afin de réduire le montant des HSA et HSE payées, le SRFD a décidé mardi 1er octobre de transférer deux heures d'une collègue à une autre. Cette décision qui devait être effective immédiatement,

entraînait un changement d'enseignant pour une classe, un mois après la rentrée !!!

Les conséquences tant pour les élèves que pour les collègues étaient inadmissibles.

Après un appel de la section locale au SRFD et une rencontre entre une délégation régionale du SNETAP et le chef du service du SRFD, l'administration a annoncé qu'elle revenait sur sa décision, maintenant en l'état les répartitions de service.

Si l'on regarde la situation du côté du CFA et du CFPPA, la situation n'est pas non plus très brillante, le nouveau système d'appel d'offres imposé par la région Pays de la Loire a entraîné des modifications de dernière minute à la rentrée pour le CFPPA et se répercutent sur le CFA avec un nombre d'heures non attribuées relativement important en ce début d'année et des réinterprétations unilatérales des contrats de travail.

Malheureusement ces situations ne sont pas limitées à Jules Rieffel, le SNETAP a donc décidé au niveau national de répertorier toutes ces déréglémentations.

**Gérard RICHARD,
Secrétaire de section St Herblain**

ROUILLON

Dégroupement ACSE et TC au Mans : une victoire du SNETAP-FSU

Il aura nécessité plusieurs interventions en Conseil d'Administration et CTR , une motion voté à l'unanimité au CA de juin 2013 pour que le SRFD nous accorde les moyens qui nous permettent de fonctionner en 2 classes distinctes pour la promotion entrante. Cette option qui avait été possible en 2012-2013 par le double flux des bac pro, n'étaient pas envisagée pour cette rentrée 2013.

C'est finalement en toute fin d'année scolaire que nous avons appris que les classes entrantes de BTSA ACSE et TC du LEGTA de la Germiniere seraient bien dédoublées en 2013-2014.

Sans nos interventions, nous aurions probablement du faire face à une classes de 40 étudiants dans les enseignements généraux .

Il reste qu'administrativement nos 4 classes de BTSA ne sont toujours que 2 sections

(ACSE1TC1 d'un coté et ACSE2TC2 de l'autre) même si elle fonctionne de façon autonomes !

Nous continuons donc à revendiquer un vrai dégroupage, avec 4 classes séparées . Cette situation ne seraient d'ailleurs qu'un retour à la situation qui étaient en vigueur jusqu'à il y'a 4 ans .

Des besoins au CDI : un poste d'Assistant Documentaliste

Depuis un départ à la retraite, non remplacé, en 2009 , le CDI et ses usagers pâtissent grandement du manque de personnel.

Jusqu'à fin juin 2009, la dotation du CDI en personnels variait de 2,5 à 2,75 postes, dotation d'autant plus nécessaire qu'une partie des heures est consacrée au cours de documentation prévus aux référentiels et que le CDI, qui s'adresse

aux trois centres constitutifs du LEGTA, propose une amplitude d'ouverture la plus large possible

.

Depuis deux ans, la dotation est limitée à deux temps plein, ce qui est insuffisant pour assurer les quatre missions confiées aux documentalistes (gestion du CDI, pédagogie, animation, médiation/accueil).

Dans l'état actuel, seule la première mission est à peu près remplie et la réalité quotidienne est riche en dysfonctionnements préjudiciables à la réussite de nos élèves. En effet, dans la mesure où le CDI reste ouvert très largement, la plus grande partie du temps, une seule documentaliste est présente pour répondre aux attentes multiples des différents publics tout en assurant le travail de gestion du CDI et en veillant à la sécurité des élèves. Dans ces conditions, il est impossible de proposer aux usagers un accompagnement efficace, l'unique documentaliste présente étant interrompue constamment par les nombreuses sollicitations (question d'un usager, prêts et retours de documents, appel téléphonique, questions relatives à l'usage des ordinateurs, de l'imprimante ou du photocopieur).

D'autre part, les temps de concertation et travail en équipe indispensables à la gestion d'un service, de même que les temps de réunions avec les professeurs partenaires, sont extrêmement limités ou nécessitent une fermeture temporaire du CDI et, ce, au détriment des usagers. Enfin, la prochaine extension du CDI va également générer, à très court terme, des tâches supplémentaires, qui viendront encore empiéter sur le temps dévolu aux usagers.

La Section SNETAP-FSU de Rouillon demande la création d'un poste de documentation complémentaire, qui soit pérenne et pourvu d'un minimum de 20 heures / semaine

**Pour la section SNETAP-FSU
T.ARENZANA**

Laval : que de chantiers !

Pour l'EPL de Laval, ce ne sont pas les chantiers qui manquent en cette rentrée. Entre l'important chantier de la rénovation lourde de l'établissement qui se poursuit par l'internat, celui de la mise en place effective de la PRI (plate forme régionale d'innovation en agroalimentaire), c'est aussi celui de la situation budgétaire du lycée qui devra être entamée comme celui d'un projet d'établissement introuvable depuis près de 4 ans...

A cela s'ajoute une rentrée un peu compliquée...des autorisations de recrutement de personnels qui tardent à arriver, des problèmes avec les animaux sauvages type Guépard (!), des options facultatives qui ne sont toujours pas financées.

La seule vraie bonne nouvelle, ce sont les effectifs notamment en seconde qui repartent à la hausse résultat d'un travail collectif mené depuis plusieurs années.

Les équipes portent aussi de nombreux projets d'évolution de structure : classe spécifique, classe de 3^e, section européenne. Elles espèrent que les années de vaches maigres sont enfin finies et que l'enseignement agricole public pourra enfin se relancer.

On terminera enfin, en évoquant la venue du Ministre de l'agroalimentaire à la rentrée. Malheureusement, il n'avait apporté avec lui que très peu de bagages...rien de concret sur le soutien aux filières agroalimentaires, rien de concret sur le financement d'un 1/3 temps ingénieur...rien sur les options....

Bref, une visite pour RIEN ?

Yoann VIGNER

**Membre du bureau de la section de
LAVAL**

Brèves

Handicap : encore un recul pour l'enseignement agricole

Priorité...soit disant. Rétablissement de postes...soit disant. La réalité est cruelle dans les Pays de la Loire. Les crédits manquent et donc les préconisations des MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ne pourront être suivies qu'à 85 %. Encore un bel exemple du changement...

Assistant d'éducation : on y arrive pas !

Ici encore, le changement se fait attendre. Malgré des affichages nationaux, le scandale se poursuit. Il manque en moyenne 5000€ par AE et par an dans les dotations versées aux établissements pour couvrir le salaire des Assistants d'éducation dont la charge repose encore et toujours de plus en plus sur les budgets des EPL...Et ils n'entendent RIEN !

Vos contacts en région :

Secrétariat régional

Y.VIGNER

snetap53@gmail.com

E.ASTIER

eric.astier@educagri.fr

T.AREZANA

thierry.arezana@educagri.fr

Secteur CFA/CFPPA

Thierry NOUCHY

thierry.nouchy@educagri.fr

Secteur ATT

Y.BEDOUE

syndicat.FSU@paysdelaloire.fr

CHSCTREA

L.BRAULT

laurencebraultchs@gmail.com

Consultez notre blog

sur INTERNET

www.snetap53.blogspot.com

Calendrier

13/11/13 : CTREA à Nantes (qui traitera notamment des ouvertures/fermetures de classes)

14/11/13 : CHSCTREA à Nantes

21/11/13 : ateliers thématiques du PREA (projet régional de l'enseignement agricole) **à Angers**

28/11/13 : CAEN à Nantes (carte scolaire)

03/12/13 : CREA à Nantes